L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.——NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 7 JUIN 1845.

PUBLIÉ PAR MAGNE & WEISSE.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

ABONNEMENT:

Journal quotidien, une année d'avance $12

Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance,

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES — Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, sera payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces.— Les artisans et personnes tenant magasins en détail $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les agents pour navires, bateaux à vapeur, et les maisons de commerce faisant la commission, $[illegible]. Ces abonnements [illegible] de l'année et d'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité à un carré chaque jour, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES qui surpassent la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés, etc., lui sont portées en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

LES ANNONCES de candidatures à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique; les annonces ou articles d'une nature personnelle (lorsqu'ils pourront être admis), paieront le double du prix ordinaire et d'avance.

DORSEY, VINCENT & Co.
ENCANTEURS ET COMMISSIONNAIRES,
Nos. 83 rue de Chartres—Nlle Orléans.
S'occupent particulièrement des ventes de Marchandises Sèches, par colis et par petits lots.
Ils feront des avances libérales sur Marchandises destinées à être vendues. 14 jan—6m

WILLIAM DAVIDSON & CO.
AGENS EN COTON,
ET NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES
Rue du Canal, No. 81. N. Orléans.,
2 nov.

P. CUSACHS, Pharmacien.
Magasin en gros de Drogues, de Peintures, d'Huiles, de Médicaments spéciaux, d'articles pour les confiseurs, pour les distillateurs, pour les teinturiers, &c. Encoignure Condé et St. Philippe—Nlle. Orléans.
20 juillet

MORTON & Co.
MARCHANDISES SECHES,
No. 25, rue des Magasins.
Les ordres de la campagne seront fidèlement exécutés. 2 nov—1an

George Buchanan, Andrew Buchanan, Robert Buchanan, John O. Agnew.
Geo. & Robt. BUCHANAN & Co.
Marchands Commissionnaires,
Rue Tchoupitoulas, No. 82, Nouvelle-Orléans.
16 nov

NORTH & BROTHERS,
MARCHANDS DE MARCHANDISES SECHES,
Rue des Magasins,
Encoignure de celle de la Commune,
NOUVELLE-ORLEANS.

JOHN HARROD, FRANCIS D. DARLING, G. FOSTER
HARROD, DARLING & Co.
Marchands-Commissionnaires et Expéditeurs,
ET
Agents de la Ligne de Boston et de la Nlle. Orléans.
No. 49, rue de la Commune,
17 juin Nouvelle-Orléans.

DAVID & CHAPUS,
IMPORTATEURS DE MARCHANDISES FRANÇAISES, ANGLAISES, ALLEMANDES ET DU PAYS.
Vendent en gros et demi-gros,
No. 93, rue de Chartres, près celle Conti.
4 juin

J. F. BERCIER FRANCISCO TIO
J. F. BERCIER & Co.
Grocers et marchands en general, No. 46 Vieille Levée. Ont constamment un assortiment de groceries fraîches, vins, liqueurs, etc., à des prix libéraux. 26 oct

Nouvelle-Orléans.
F. LAMPRE,
IMPORTEUR ET NEGOCIANT EN GROS,
En Produits de la Havane.
SUCRE, CAFE,
TABAC, CONFITURE.

EMILE JOHNS,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE
ET IMPORTEUR DE PRODUITS DES ANTILLES.
Café, Sucre,
Tabac, Cigares.

AGENCE du Sucre raffiné de Boston—Sucre en pains, en morceaux et en poudre, double raffiné, ayant droit au drawback, constamment en main, et à vendre par
8 jan—1an NORCROSS & FOSDICK 40 Gravier

AVIS—Les soussignés ont changé [illegible] leur raison de commerce en celle de W. F. Vredenburgh & Co. à dater de ce jour. Les intérêts demeurent les mêmes.
1 janv FIELD & Co., 30 Vieille Levée

W. F. VREDENBURGH & Co., No. 30, Vieille Levée font des avances libérales sur consignations de sucre, coton, [illegible] à New-York et à [illegible] Boston. 1 jan—1er

AVANCES faites sur consignations adressées à nos amis à St Louis. MERLE, BEYLLE & Co. 79 Tchoupitoulas.

AVIS—Messieurs J. C. STOUSE et SEBASTIEN OSER entrent comme associés dans notre maison, à partir du 1er janvier 1844—[illegible] CHARLES ODIER & Co.

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE.
COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE L'OCEAN.—Bureau rue du Camp, No. 46.
Directeurs:
W. A. Gasquet, Président.
Wm. W. Montgomery, J. B. LeBeau,
F. P. Ducongé, Edw. Heiff,
A. Gordon, R. W. Montgomery,
J. C. Harrison, W. C. Squier.
CHS BRIGGS, Secrétaire.
On assure toute espèce de propriétés contre les risques du feu, au taux le plus raisonnable; et en cas de pertes, les réclamations sont faites avec promptitude et libéralité.
17 mars

ASSURANCES MUTUELLES.
Compagnie d'Assurance de l'Ouest, pour la Marine et le Feu.
(Sous un amendement de leur charte.)
CETTE compagnie assure contre les risques de la Mer des RIVIERES, et du FEU, sous le système mutuel. D'après ce mode d'assurance, les personnes qui s'engagent avec cette compagnie ont droit à une part des profits, sans encourir aucune responsabilité [illegible]
16 oct L. MATTHEWS, Président.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES MARITIMES ET CONTRE L'INCENDIE DE L'OUEST.
Nouvelle-Orléans, 7 mai 1845.
A UNE assemblée des directeurs de cette Compagnie, tenue hier soir, il fut
Résolu, que dans l'opinion de ce bureau l'assentiment public s'est tellement prononcé en faveur du principe d'Assurances Mutuelles, qu'il devient impossible de continuer les Compagnies d'Assurances par actions; et il est en conséquence ordonné que les actionnaires de cette institution s'assembleront au bureau de la dite Compagnie, samedi 7 [illegible] de juin, à midi, pour prendre en considération la convenance de clore les affaires de ce bureau.
Par ordre
9 mai GEO. C. LAWRASON, Secrétaire.

Vente à des prix excessivement bas.
GRAND ASSORTIMENT DE MARCHANDISES SECHES.
LE soussigné, en raison de ce que la saison est très avancée et de ce qu'il a en magasin un fort assortiment de marchandises, les offre à des prix excessivement bas. Ces marchandises comprennent des articles convenables aux familles, aux habitans ou aux détaillans de la campagne. Une grande partie de ces marchandises ayant été achetées à l'encan à de très grands sacrifices, on en disposera à un prix au dessous même de ce qu'elles ont coûté. Dans le stock se trouvent les articles suivans:
Indiennes françaises grandes largeurs, bon teint, 10 cts. la yarde.
500 pièces idem 3/4 bon teint 7, 8, 9 et 10 cents.
Mousseline française, d'une yarde, bon teint, 20 cents.
Idem superbe, 30 à 37 1/2, un grand assortiment
Mousseline organdie riche et Balzorine, 12 1/2 cents.
Linon batiste et organdie dentelle, 30 cents.
Batiste d'Ecosse à 30 cents, autrefois 50.
60 pièces barège riches et Balzorines à 25 cents.
Bas de Barèges qualité de Paris, autrefois de 75 cts à $1, et maintenant à 44 cts. la yarde.
Un grand assortiment d'indiennes anglaises, à bas prix.
Mouchoirs batiste de 15 à 18 cents chaque.
Mouchoirs fins à rivière, ourlé à jour, 62 à 75 cents.

Grand stock de Toile,
Parmi lesquelles se trouvent de bonnes Toiles achetées à $4 50 la pièce. Aussi: une consignation de 90 pièces de véritables toiles d'Irlande, de $5 à 10 50 la pièce; idem superbes manufacturées expressément pour les familles; toiles à draps, [illegible] diaprées, serviettes, etc.
50 douzaines chaussettes en coton à 18 cents la paire; idem fines à 19 1/2, idem superfine à 20 cents; 150 douzaines chaussettes pour hommes, à bas prix.
Aussi—Un grand stock de cotonnades, coutil, gingham, [illegible] d'articles pour habillements de nègres, jeans de Kentucky, linseys, couvertures à bas prix, coton de pays, Lowells [illegible] qu'un grand assortiment d'autres marchandises de tout genre et des toutes descriptions à très bas prix
C. M. SIMPSON,
encoignure des rues de la Douane et de Chartres.
16 mai

Habillements d'Eté,
A BON MARCHE.
LES soussignés offrent à vendre leur assortiment d'habillements d'été:
Habits, gilets et paletots en guingham et coutil de fil;
Habits [illegible] mérinos, surtouts et paletots dito;
Pantalons en coutil de fil, nouvelle étoffe;
Pantalons en mérinos;
Cols de dressing, chemises en toile, caleçons, cravattes, bretelles, gants, chapeaux, parasols, &c.
BAILLIE & BIGEY,
23 av 60, Chartres, encoignure Bienville.

LIQUEURS—Le soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages du Nord, et en magasin, les articles suivants:
150 barils eau de vie du Nord, 1re preuve; 100 de genièvre 1re preuve.
20 [illegible] excellente eau de vie de pêche, de Baltimore.
20 [illegible] whiskey Monongahela, de 8 ans.
20 [illegible] de demi barils
20 [illegible] de vieux whiskey Bourbon.
AUSSI—Pour clore une consignation, 10 barils huile pour tanneurs, à vendre par SMITH BRYAN,
6 mai 30 Vieille—Levée

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.
LE [illegible] avril [illegible] enlevé par erreur du bateau à vapeur [illegible] débarqué le 13 du courant, dix balles de coton [illegible] A. G. V. La récompense susdite sera donnée par le soussigné à quiconque donnera des informations [illegible] retrouver ce coton.
16 avril A. GORDON, WYLIE & Co. 34, Bienville

SUCRE de la Havane—150 caisses blanc, jaune et ferrette, à vendre par L CANTIN,
20 av 41 Gravier

CALICOTS de printemps—50 caisses, à vendre par
27 m PEET & MORTON, 25 Magasins

VINS de Hock &c—110 caisses vin de Hock supérieur, de différentes marques et de crûs supérieurs, 50 paniers champagne, Napoléon et Cleusat, article supérieur.
100 paniers anisette [illegible] et superfine,
20 caisses liqueurs superfines assorties, à vendre par
29 av E. JOHNS, 114 Poydras

GRAINES DE LIN.
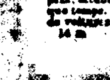
Le soussigné vient de recevoir par le bateau à vapeur Greenwood, vingt barils de graines de lin fraîches, qu'il vendra à un prix modéré.
WM. DINN,
11 Commune

Les soussignés offrent à vendre un brit[illegible] et un tilbury avec harnois complets. Ces voitures ont été faites à New-York [illegible] commande, et seront vendues à bas prix, attendu qu'elles ont été mises en usage pendant quelque temps. S'adresser à Mrs R. Marsh & Co., à l'entrepôt de voitures, rue de la Commune no 4
14 m HULLIN & WOODRUFF, 30 Camp.

Nouvelle-Orléans:
SAMEDI MATIN, 7 JUIN 1845.

ASSEMBLÉE WHIG.

Une grande assemblée des whigs de cette ville, a eu lieu hier soir, à la salle St. Louis, à l'effet de prendre en considération l'urgence de nommer des délégués à la Convention qui doit se réunir à Bâton-Rouge (dans le cas où la nouvelle Constitution serait adoptée par le Peuple), pour faire choix d'un candidat à la place de Gouverneur, et d'un autre pour celle de Lieutenant Gouverneur. L'assemblée a entendu avec un vif plaisir le discours prononcé par le président, C. Roselius, et ceux de MM. Robert Preaux, P. W. Farrar et J. G. Hunt. Nous publierons lundi les résolutions adoptées à cette assemblée.

Si le Conseil de la première Municipalité gaspille les revenus de la corporation, en revanche il a un soin tout particulier d'augmenter son influence et de faire à chacun des ses membres un patronage de nature à augmenter son importance personnelle. Si le service public en souffre, les aldermen y trouvent leur avantage particulier; n'y a-t-il pas compensation?

Les artisans employés par la corporation, pour travailler sous la direction du voyer étaient, jusqu'à présent, choisis par le voyer lui-même. C'était rationel, car il faut que celui qui est chargé d'un travail sous sa propre responsabilité aie la haute main sur les agens secondaires chargés des détails de l'exécution.

Mais nos sages aldermen ont vu la chose sous un autre point de vue. Ils veulent bien que la responsabilité du chef reste intacte, mais ils lui enlèvent toute son action sur les agens subalternes qu'ils se réservent le soin de nommer eux-mêmes. On ne saurait assez admirer leur sagacité!

Ainsi les charpentiers ou les charretiers feront mal leur service ou ne le feront pas du tout, et le voyer ne pourra que se plaindre au Conseil, car ces gens-là sont en dehors de son action, ils ne dépendent pas de lui—ils sont élus comme lui—et s'il les ennuie ils peuvent l'envoyer......promener. D'où il suit que les travaux publics sont entièrement désorganisés—et le public n'en paie que plus cher pour n'être pas servi du tout.

Mais ce n'est pas tout encore. Il y a un vieillard respectable, d'une probité sans tache, vieux vétéran de 1814 et 15, ayant rempli avec honneur des emplois importans, et qui remplit convenablement depuis longtemps la place de garde-magasin, à raison de $25 par mois.

Maintenant il se trouve que le Conseil veut disposer de cette place en faveur d'une créature; mais le salaire est trop modique pour cette créature—et on le porte à $40!—C'est une manière simple et expéditive d'arriver à ce but.

Remarquez bien que le titulaire actuel ne demande pas d'augmentation, et qu'il n'y a jamais eu de plaintes contre lui—C'est même un vieux serviteur de la démocratie qui, en bonne conscience, lui doit des invalides—mais, encore une fois, les aldermen ont un favori à placer, et, pour cela, on prive un honnête homme de son gagne-pain, et l'on fait payer cent quatre-vingt piastres de plus aux contribuables.

Voilà comment les affaires de la première Municipalité sont administrées.

PEYTONA ET FASHION.—La seconde course entre ces deux célèbres chevaux avait attiré à Cambden une immense multitude de spectateurs; elle a eu malheureusement pour préambule un accident des plus déplorables. Au moment où les deux concurrents se présentèrent, la foule se précipita pour les voir, et les galeries cédèrent sous le poids. Tous ceux qui s'y trouvaient furent entraînés avec les débris, au milieu des cris de terreur de tous les assistans. Quinze ou seize personnes ont été plus ou moins grièvement blessées: on désespère de quelque-unes. On s'empressa de porter tous les secours possibles; puis lorsque l'émotion fut un peu calmée, on répara tant bien que mal le sinistre, et les deux chevaux entrèrent en lice. Cette fois *Fashion* a pris sa revanche; elle a battu sa rivale avec un avantage marqué, et son succès a été salué par les plus vives acclamations. Il restera maintenant la belle à courir.

CHRONIQUE LOCALE.

ELWORTH.—C'est demain matin à 8 heures un quart que cet intrépide marcheur accomplira les *mille milles* qu'il a entrepris de faire en *mille heures.* Ceux qui ne l'ont pas vu marcher pourront se rendre à la Course de l'Eclipse, à Carrollton, par le chemin de fer.

Après qu'Elworth aura accompli ses mille milles, il continuera à faire un mille toutes les heures jusqu'à 4 heures de l'après-midi; pour la satisfaction des visiteurs.

Le professeur de BONNEVILLE est en ce moment à Norfolk où il fait merveille. C'est, on le sait, un fort habile magnétiseur; mais le magnétisme lui fait quelquefois commettre d'assez graves oublis. On en sait quelque chose parmi nous.

Le *Republican* de la Rivière Rouge écrit sous la date du 31: "La rivière monte ici de quatre pouces en vingt-quatre heures. Le *Rodolph* qui a passé hier, annonçait qu'elle restait au même niveau à Natchitoches et qu'elle baissait rapidement à Shreveport.

TEXAS.

Par le steamer *New-York*, capitaine Wright, arrivé hier en rade, nous avons reçu des journaux du Texas jusqu'au 3.

Le Galveston *News* commente longuement les documens de M. Cuevas annonçant à la Chambre des Députés à Mexico que le Texas avait fait des propositions pour obtenir la reconnaissance de son indépendance, et attaque vivement le Président Jones pour avoir cherché à faire échouer le projet d'annexion.

D'un autre côté le *Télégraph*, qui passe pour l'organe officiel de l'administration, assure que le Président "n'a fait aucune proposition au Mexique et n'a point autorisé de messager à aller à Mexico porter des propositions." Il suggère l'idée que cette négociation est basée sur un acte de fraude et qu'on a contrefait le grand sceau de la république. Cette explication est fort extraordinaire et peu croyable. D'autant moins croyable que Elliott venait d'arriver à Galveston à bord d'une corvette française portant la reconnaissance du Texas par le Mexique, et qu'il s'est immédiatement rendu à Washington, auprès du Président.

Sans aucun doute, le Président Jones s'est prêté aux vues de l'Angleterre dans le but de faire échouer l'annexion. Mais le peuple Texien paraît toujours disposé à vouloir l'annexion.

Les récoltes de maïs, coton, sucre et tabac promettent d'être fort abondantes. Cependant le coco a fait grand tort au coton.

Le Galveston *News* du 3, dit que M. Wells, danseur et principal musicien du Théâtre, se baignant dans le Golfe a été sérieusement blessé par un poisson, un requin à ce qu'on présume, qui lui a cassé deux côtes.

ENCORE UN AUTRE GRAND INCENDIE A PITTSBURG.—La malheureuse cité de Pittsburg a encore été la victime d'un autre grand Incendie. Dans la soirée du 27 mai dernier, le feu se déclara dans l'écurie de Th. Young, située rue Septième; il fit les progrès les plus rapides au milieu des maisons en bois qui couvrent cette partie de la ville: soixante à soixante-dix furent presqu'en un instant réduites en cendres. Elles étaient pour la plupart occupées par de pauvres gens qui se sont trouvés sans asile au nombre d'environ sept cents. Le chiffre de la perte totale ne va guères au-delà de $40,000; mais ce sinistre n'en cause pas moins de grands maux; car il tombe sur la classe pauvre. Cette perte, par sa nature, ne frappe point, comme l'incendie d'avril, sur la partie commerçante de Pittsburg; "le crédit de cette ville n'en saurait donc être affecté," dit le *Spirit of the Age*.

PITTSBURG.—Chose remarquable: le feu n'est pas encore complètement éteint dans certaines portions du district qui a été dévoré par l'incendie; il couve encore sous les débris. Voilà par conséquent six semaines qu'il dure.

TENNESSEE.—L'industrie manufacturière tend à se développer rapidement dans cet Etat, si l'on s'en rapporte aux renseignements recueillis par le *Banner* de Nashville. Cinquante manufactures de coton, dont la plupart sont des filatures produisant de gros numéros, sont en ce moment en activité ou en voie de construction. Elles consomment déjà dix milles balles de coton par an. Les manufactures qui se livrent au tissage sont situées principalement aux environs de Lebanon, Shelbyville, Franklin et Winchester. Une d'entre elles qui fabrique des articles de coton et laine, est un établissement fort considérable; elle consomme annuellement sept cents balles de coton et 40,000 livres de laine. Les cotons filés et les étoffes du Tennessee sont de bonne qualité, et luttent sans désavantage contre les mêmes articles de l'Est et du Nord.

Parmi les manufactures du Tennessee Oriental, il en est plusieurs qui fabriquent d'excellentes étoffes de coton, connues sous le nom de *brown domestics*. Le Tennessee occidental s'occupe surtout de filature. Dans le Tennessee central on s'occupe beaucoup de la production de la laine, et aucun pays ne paraît être plus propre au développement de cette production.

Un journal du Sud évalue à cinquante ou soixante mille le nombre des méridionaux qui visitent le Nord pendant l'été; et il estime à environ 1,800,000 de piastres leurs dépenses courantes, sans parler des achats de vêtemens, meubles, &c.

MARYLAND.—Une troupe de dix nègres marrons, passant dernièrement à Smithsbury, comté de Washington, fut poursuivie par quelques citoyens de cette ville. En voyant approcher ces derniers, les nègres se mirent en défense; ils étaient armés de pistolets et de tomahawks, tandis que les blancs n'avaient que des bâtons. Une lutte fort vive s'engagea; la plupart des blancs furent grièvement blessés; mais ils parvinrent cependant à s'emparer de deux nègres atteints eux-mêmes de blessures assez graves. Deux autres furent arrêtés à Leitersburg. Les six autres sont parvenus à s'échapper.

(Communiqué.)

Paroisse Ste Marie, 3 juin 1845.

A MM. les Editeurs de l'Abeille—

C'est avec un plaisir infini que nous avons vu annoncer dans votre feuille du 26 du mois dernier, le général JOHN S. ARMANT, comme candidat à la place de Gouverneur de cet Etat. Ce choix, qui fait honneur au discernement des whigs de la Nlle Orléans, a été accueilli de la manière la plus favorable dans nos campagnes, et nos amis de la ville n'ont fait que nous devancer en livrant à la publicité le nom d'un tel candidat. Parmi ceux que les circonstances actuelles permettent de mettre en évidence comme aspirant à la suprême magistrature, il eut été difficile d'en trouver un qui pût offrir des chances plus certaines de succès à la cause whig. La popularité dont jouit le général JOHN S. ARMANT dans toute la Louisiane lui a été acquise à plus d'un titre; car sans énumérer ici ses services rendus à l'Etat comme membre de la législature, il a su, dans le commerce de la vie privée, se concilier l'estime et l'affection générale, autant par sa bienveillance que par la franchise de son caractère et ses nobles qualités du cœur. Guidé par un jugement sain, par une pénétration rapide, par une connaissance étendue de tous les ressorts politiques, et surtout, par une âme énergique et pleine de droiture, le général ARMANT n'a jamais eu et n'aura jamais dans tous les actes de sa vie d'autre but que la prospérité de son pays natal. C'est là que tendent ses vœux les plus ardens, et tous les bons citoyens trouveront prochainement que malgré sa modestie, son mérite n'est pas resté ignoré.

Nous le répétons, nul ne nous paraît devoir réunir plus de suffrages whigs à l'élection prochaine, et nous prenons ici pour notre part l'engagement, lorsque viendra le jour décisif, de rivaliser de zèle et de patriotisme avec nos frères des autres paroisses pour faire triompher notre cause, en élevant au poste de Gouverneur de cet Etat le général JOHN S. ARMANT

NOMBRE DE SES PARTISANS.

OHIO—Un incendie considérable à été causé à Zanesville par la malveillance. Il a consumé un pont en bois, un moulin à farine, une manufacture et d'autres constructions qui tenaient au pont. La perte est loin d'être couverte par les assurances.

M. McDuffie a été atteint de paralysie; et d'après les dernières nouvelles on a peu d'espoir d'une guérison complète.

CHINOISERIES—On lit dans un journal de New-York du 28 mai dernier: John R. Peters jun. est arrivé ce matin à bord du navire Bazar, venant de Chine; il apporte la plus belle collection de curiosités chinoises qui ait paru dans ce pays. Elle ne le cède qu'à celle de Dunn, maintenant à Londres. M. Peters nous apprend que l'empereur de la Chine a écrit au Président des Etats-Unis une lettre qui remplit une feuille de papier de six pieds de longueur et d'environ trois pieds de large. Cette lettre est écrite en deux langues: le Chinois et le Mantchoue; elle porte au centre la signature de l'Empereur. Elle est enfermée dans une boîte revêtue de soie. Elle doit [illegible] à M. Peters; mais la traduction n'a pu être prête pour le départ du Bazar.

FEUILLETON.

LES IDOLES D'ARGILE.

(*Voir l'Abeille depuis le 7 mai.*)

XVII.

LES AMOURS DE SUZON.

On se souvient du petit complot qu'avaient tramé ensemble, sous la tonnelle du cabaret des Thermes, le père Lalouette et César Falempin. L'événement servait les deux vieillards. Les choses semblaient s'arranger d'elles-mêmes. Anselme trouvait Suzon fort à son gré; il aimait ses allures vives, l'éclat de ses yeux noirs, la fraîcheur de son teint et le sourire toujours éclos sur ses lèvres vermeilles. Suzon était l'image de la santé et du bonheur, Anselme savait apprécier ces deux avantages. Une ménagère toujours alerte, toujours gaie, représentait à ses yeux une maison où le médecin aurait peu à faire et où l'argent s'emploierait plutôt en aloyaux qu'en ordonnances. C'était, pour le gros garçon, une perspective pleine d'attraits. Suzon était d'ailleurs une cuisinière fort experte: Anselme avait pu en juger. Enfin, pour couronner la question de convenance, César Falempin et le père Lalouette, s'étaient expliqués de la manière la plus cathégorique. Deux mille francs de dot à la jeune fille, trois mille francs de legs au jeune homme, le tout en actions de la *Compagnie péninsulaire*, c'est-à-dire en voie de progrès, tels étaient les termes du contrat. Anselme n'eût pas changé sa position pour celle d'un prince.

Aussi le voyait-on prendre le chemin des Thermes toutes les fois que ses fonctions lui laissaient un peu de liberté. Suzon avait l'habitude et presque le pressentiment de ces visites. Quand l'heure était arrivée, son service s'en ressentait; elle allait et venait, en proie à une impatience qu'elle ne pouvait vaincre, paraissait souvent sur la porte du cabaret, et de là plongeait au loin le regard, entre les grands arbres du boulevard extérieur. Avait-elle reconnu celui qu'elle attendait, elle rentrait à l'instant effarouchée et distraite, et se remettait à la besogne avec une ardeur qui servait de masque à sa confusion. Le vieux Lalouette examinait ce manège avec une joie d'enfant et se gardait bien de le troubler. Il était si heureux de voir Suzon heureuse: ces amours le charmaient; il y réchauffait son cœur comme au dernier rayon de soleil promis à la vieillesse.

Anselme passa ainsi plus d'une soirée sous le même toit que Suzon. La jeune fille se partageait entre sa clientelle et son futur, tandis que le grand-père tenait tête au jeune homme et décachetait en son honneur une bouteille de vin vieux. On causait de l'avenir, des petits détails de ménage, et Suzon, quoiqu'absorbée en apparence par le mouvement du cabaret, avait toujours une oreille à l'entretien. Ce qui en faisait le principal aliment, c'étaient les chances que présentait la Compagnie péninsulaire. Mieux que personne, Anselme se trouvait au courant des mouvemens de l'entreprise; il connaissait les fluctuations de la Bourse et ne manquait pas d'en informer les deux intéressés. Les actions n'avaient pas fléchi; on eût dit que la concurrence, loin de les déprécier, leur imprimait, au contraire, un nouvel élan. On négociait à raison de trente et quarante francs de prime de simples promesses d'actions, c'est-à-dire la chose du monde la plus éventuelle, la plus aléatoire. Le père Lalouette était d'un naturel crédule; cependant un tel vertige lui donnait à penser:

—Si nous vendions, mon fils, disait-il à Anselme; la dot serait rondelette à présent. Qu'en dis-tu?

—Vendre! père Lalouette, répliquait le jeune homme avec feu; en voilà une idée de l'autre monde! Vous voulez donc nous faire manquer notre fortune?

—Mais non, mais non, répliquait le vieillard; seulement, j'ai peur, vois-tu. En l'an 3 de la république, j'avais pour mille écus d'assignats; c'était notre fortune, je la gardais soigneusement. Sais-tu ce que j'achetai en l'an 8 avec ces mille écus? Une paire de bottes! Cela donne à réfléchir, mon fils.

—Voilà comme vous êtes, vous autres hommes d'âge, reprenait Anselme; il vous semble que c'est toujours à recommencer de la même manière. Le passé est bien loin, père Lalouette. Vous avez vécu dans un temps où personne n'avait de quoi. On cherchait l'argent; enfoui! On cherchait les pierres précieuses: disparues! Aujourd'hui, l'ancien, nous vivons sur des monts d'or. Les millions sortent de dessous terre, et, si je ne vous apporte pas tous les jours des poignées d'argent, c'est que j'y mets de la discrétion. Faut voir comme ça roule chez nous.

—Tu m'en diras tant, répondit le père Lalouette. Eh bien! mon fils, puisqu'il en est ainsi, attendons, c'est votre affaire, après tout, plutôt que la mienne.

Le temps s'écoulait dans ces entretiens, et, quand le service était complètement fini, Suzon venait s'y mêler. Quoiqu'il régnât entre elle et le jeune homme la familiarité qu'autorise un mariage prochain, la présence du vieillard imposait à Anselme un peu de réserve. Plus d'une fois, il avait demandé une faveur qui, dans les classes populaires, s'accorde presque toujours aux fiancés, celle d'aller se promener avec sa future. Le père Lalouette n'y avait pas consenti. Une fois seulement, il céda, à l'occasion de la seconde fête de Saint-Cloud. Le temps était magnifique, et Suzon semblait se promettre un si grand bonheur de cette partie que son grand-père n'eût pas le courage de s'y refuser. Les bans étaient en cours de publication; le mariage allait se faire. Le vieillard dérogea donc à ses habitudes de surveillance

Suzon eut à peine obtenu ce congé qu'elle vola vers sa chambre. Son plus brillant bonnet, sa robe la plus belle, sa guimpe la plus blanche, elle eut bien vite tout choisi et tout revêtu. Elle était ravissante ainsi, fraîche comme un bouton de rose et légère comme l'oiseau. On eût dit que son pied ne touchait pas la terre, tant il y avait dans sa marche de grâce aérienne et de souplesse dans ses mouvemens. Son aïeul, en la voyant si animée, si heureuse, n'eut pas la force de troubler cette joie par des remontrances et des avis:

—Reviens de bonne heure, ma petite; autrement, je serais inquiet: c'est tout ce qu'il eut la force de dire.

—Oui, bon papa, oui, bon papa, répliqua la jeune fille, sautillant comme une bergeronnette et prenant le bras d'Anselme.

Ils disparurent, et le vieillard les suivit longtemps de l'œil.

Le jeune couple prit le chemin de Saint-Cloud. Quoique l'été touchât à sa fin, la campagne était encore magnifique. Des pluies abondantes avaient maintenu le mouvement de la sève, et à côté des feuilles expirantes se montraient partout des bourgeons à peine épanouis. La végétation parcourait ainsi toute l'échelle des couleurs, depuis ce vert tendre qui caresse l'œil comme une promesse, jusqu'à ces tons jaunes qui ont toute l'éloquence d'un adieu. Le ciel était pur, et cependant il régnait dans l'air cette vapeur humide qui signale la marche du soleil vers un autre hémisphère et annonce les brouillards de l'automne. Anselme et Suzon étaient trop absorbés dans leurs amours pour s'inquiéter des beautés du paysage. Ils marchaient joyeux au milieu de la foule qui chaque année et à pareille époque se porte vers Saint-Cloud. Les yeux de la jeune fille tantôt pétillaient de joie à l'idée de la fête, tantôt se voilaient de pudeur quand ils rencontraient ceux de son fiancé. De temps en temps Anselme s'emparait de sa main, mais Suzon, souple comme une couleuvre, savait toujours la délivrer de ses étreintes. Ces badinages amoureux leur servaient d'entretien et se prolongèrent pendant la route.

Arrivés à Saint-Cloud et mêlés à cette foule, la jeune fille eut un instant de vertige et oublia tout pour le spectacle qui frappait ses regards. La grande allée était envahie par ces industriels forains qui promènent en France les phénomènes de l'art et de la nature. Ici une exhibition de figures de cire, là un veau bicéphale, plus loin une géante ou une naine, ailleurs des alcides posant sur les tréteaux en costumes de combat et montrant leur maillot à la foule en guise de défi. Suzon n'avait jamais rien vu ni de si bruyant, ni de si merveilleux; le père Lalouette fuyait la foule et n'eût pas voulu y exposer son enfant. Aussi Suzon éprouvait-elle un sentiment de plaisir mêlé d'effroi; elle ouvrait des yeux éblouis et pressait le bras d'Anselme comme pour s'assurer d'un protecteur. Cependant, par degrés, l'émotion s'apaisa pour faire place à la curiosité. Le moindre détail attirait l'attention de la jeune fille et Anselme se prêtait avec la complaisance d'un amoureux à toutes ses fantaisies. Ils épuisèrent ainsi le programme des réjouissances populaires. Suzon voulut voir les géantes et assister aux repas des grands serpens d'Amérique. Anselme s'y prêta de bonne grâce. Elle voulut juger du mérite des lapins savans et visiter Napoléon à son lit de mort, entouré de ses compagnons d'infortune, le tout en cire: Anselme s'exécuta. Suzon s'assit sur le fauteuil où l'on pèse les amateurs, elle tira toutes sortes de macarons, fit même partir l'arbalète. Il était dit qu'elle épuiserait ce jour-là tous les plaisirs permis et d'autres peut-être. Pauvre Suzon, elle était ivre de ce qu'elle voyait.

Un mouvement qui se fit sentir dans la foule les attira vers un autre point du parc. Les eaux allaient jouer: des murmures confus l'annonçaient au loin. Anselme et Suzon se dirigèrent de côté, coudoyant, coudoyés, cherchant à s'ouvrir une voie vers les bassins, afin de ne rien perdre de ce spectacle. A force de persévérance et de meurtrissures, ils arrivèrent en première ligne, juste au moment où le grand jet montait vers le ciel, et où la cascade déroulait ses nappes d'argent. Dans ce cadre de verdure, et sous les feux du soleil qui s'abaissait à l'horizon, ce mouvement des eaux avait quelque chose de magique. Mille arcs-en-ciel se formaient ça et là pour disparaître peu d'instans après, et les ormes eux-mêmes voyaient se refléter sur leur robe verte toutes les nuances du prisme. Suzon était émerveillée; une rêverie vague avait succédé à sa pétulance enfantine; elle semblait comme enchaînée à cette scène, digne des contes orientaux, à ce jeu brillant des eaux et de la lumière.

Le programme des plaisirs populaires n'était pas épuisé; il restait encore la vue du panorama que l'on embrasse du haut de la lanterne de Saint-Cloud. Anselme décida Suzon à quitter les bords du bassin, et ils gravirent ensemble les pelouses vertes qui s'étendent jusqu'à Ville-d'Avray. Arrivé devant l'Observatoire, le jeune homme s'engagea hardiment dans l'escalier qui conduit à la galerie supérieure; mais Suzon, voyant l'obscurité qui y régnait, refusa obstinément de l'y suivre. Un sentiment instinctif de pudeur veillait en elle et la défendait. Anselme n'insista pas; on redescendit vers le théâtre de la fête. Suzon était habituée à ce bruit; elle put mieux voir et mieux jouir de ce qu'elle voyait. La partie devait être complète. On dîna en plein air devant l'une de ces échoppes improvisées qui sont les restaurans des foires. Anselme se fit servir une friture qu'il arrosa d'un petit vin blanc, et plus d'une fois il remplit jusqu'aux bords le verre de sa compagne. Suzon n'y mit pas de façons; elle but sans crainte, comme un enfant du peuple. Sa tête se monta à ce jeu; elle y perdit la réserve que jusque-là elle avait su garder. La soirée se compléta par la bière et les échaudés; et quand, au soleil couchant, le couple reprit le chemin des Thermes, la jeune fille n'avait plus la même liberté d'esprit que pendant la promenade matinale. Elle était moins bien gardée. Hélas! que de filles du peuple succombent de cette façon, et expient une heure d'imprudence par le deuil d'une vie entière!

Peut-être Anselme n'avait pas apporté en ceci le moindre calcul. Suzon était sa future; il devait tenir à la respecter. Cependant, l'effet du vin se faisait aussi sentir chez lui, et ce ne fut pas sans dessein qu'il choisit, pour regagner les Thermes, la grande allée du bois de Boulogne. C'était, du reste, le chemin le plus court et le plus beau. Des voitures le traversaient; beaucoup de piétons s'y étaient engagés; on marchait ainsi de compagnie. Suzon avait des élans de folle joie; elle bondissait comme une biche. Anselme chantait des refrains joyeux, et, de temps en temps, pressait familièrement la taille de la jeune fille. Elle résista d'abord, se défendit, se fâcha, puis céda.

—Allons! disait-elle, c'est mon fiancé!

La capitulation commençait.

La nuit s'était faite, et le couple marchait désormais à la clarté d'une nuit sereine. Ce demi-jour enhardit Anselme; il arracha à la pauvre enfant une faveur après l'autre, et, quittant l'allée que suivait la foule, il l'entraîna vers l'un des mille sentiers qui sillonnent le bois de Boulogne.

—Bah! disait Suzon en le suivant sans défiance, c'est mon fiancé.

Il était dix heures du soir, et, depuis trois heures, le père Lalouette se promenait devant la porte de son cabaret en proie à une inquiétude profonde. De temps en temps, il plongeait les yeux vers les profondeurs de l'allée qui conduisait chez lui, et cherchait à démêler dans l'obscurité s'il n'apercevrait pas au loin le couple qu'il attendait. Quand cet espoir était trahi, il se frappait le front en disant:

—Les malheureux enfans! Ils me feront mourir.

En même temps, il reprenait son poste d'observation, poussant des reconnaissances tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre.

—Je n'aurais pas dû les laisser partir, ajoutait-il; j'avais un pressentiment qu'il arriverait quelque malheur. Pourvu qu'on ne les ait pas écrasés dans cette foule. S'ils étaient tombés dans l'eau! Si Suzon s'était égarée. Quel tourment bon Dieu! quel tourment!

Ce monologue se prolongea pendant toute la soirée. Quelques amis du père Lalouette vinrent le voir; il les dépêcha dans diverses directions en leur recommandant de lui ramener sa fille morte ou vive. Aucun client ne fut accueilli ce soir-là; ils se retiraient d'eux-mêmes en voyant le front soucieux du vieillard. Enfin, vers dix heures et demie, Lalouette allait fermer sa maison pour courir lui-même à la recherche de Suzon quand elle parut devant lui toute seule.

—Bonsoir, bon papa, lui dit-elle en se précipitant dans ses bras.

La surprise et le saisissement empêchaient Lalouette de répondre; il regardait sa fille comme pour s'assurer que ce fût bien elle.

—Suzon! Suzon! s'écria-t-il enfin, c'est bien toi, n'est-ce pas, Suzon?

Ses yeux étaient pleins de larmes, sa physionomie portait les traces des inquiétudes qu'il venait d'éprouver.

—Oui, bon papa, c'est moi, remettez-vous, dit-elle.

—Mais d'où sors-tu donc, mon enfant, ajouta le vieillard. Te voilà seule! et où est Anselme?

—Nous étions en retard, bon papa; il m'a quitté à la barrière pour aller plus vite à sa besogne. Voyons, tranquillisez-vous, me voici.

Le vieillard l'embrassa avec effusion; la vue de sa fille le remit peu à peu.

—Méchante enfant! dit-il avec tendresse.

—C'est vrai, bon papa, j'ai tort, répondit Suzon, mais je ne vous quitterai plus. Rentrons, je suis rendue. Si loin Saint-Cloud Oh! quelle journée! quelle journée! ajouta-t-elle avec un accent plein de mélancolie.

Elle acheva de fermer le logis, embrassa son grand père pour dernier adieu, et monta dans sa chambre.

Tout autre qu'un vieillard aurait pu, en examinant la jeune fille, voir un sentiment douloureux empreint dans ses traits, et sur son visage les traces de larmes récentes. Suzon, à peine enfermée chez elle, se jeta à genoux au pied de son lit:

—Mon Dieu! mon Dieu! s'écria-t-elle, faites que tout ceci tourne à bien.

JEROME PATUROT.

(*La suite à demain.*)

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. 3.

Séance de lundi, le 2 juin 1845.

Le Conseil s'est réuni conformément à l'ajournement.

Membres présents, l'honorable G. W. Lewis, président du Conseil; MM. Boylan, Crais, Andry, Wiltz et Audler.

Absens, MM. Nadaud et Charbonnet.

Le journal de la dernière séance a été lu et approuvé.

Lecture a été faite du message suivant du maire:

Mairie de la Nlle Orléans, le 2 juin 1845.

A M. le président et MM. les membres du Conseil de la municipalité No 3.

Messieurs—J'ai appris, et je me suis convaincu ce matin, qu'environ cent trente personnes ont été citées à la requête de la 3me municipalité, devant le juge Bright, pour avoir refusé de payer la taxe spéciale imposée par votre résolution du 2 décembre 1843; je crois devoir appeler votre attention sur la marche suivie dans cette affaire, car elle me paraît plutôt propre à en retarder qu'à en accélérer la solution. Dans des cas de cette nature, le principe une fois jugé emporte naturellement la condamnation ou l'absolution de tous les individus auxquels il peut s'appliquer; de sorte que dans le cas présent il suffirait de faire citer deux ou trois personnes qui sont en contravention à l'ordonnance, et le jugement rendu pour ou contre elles aurait fixé l'opinion de toutes les autres, en même tems que le droit de la municipalité. Cette manière de procéder serait à la fois plus conforme aux intérêts de la corporation que vous représentez, et à ceux des contribuables de toutes les parties de la ville, car en continuant tous les procès commencés, il y aura, en frais à payer, une somme considérable, qu'on peut épargner à celle des deux parties qui sera condamnée; et cela tout en prévenant les lenteurs que doit nécessairement entraîner la décision de cent trente affaires; en conséquence, je prendrai la liberté d'engager le Conseil à vouloir bien inviter son avocat à faire décider seulement deux ou trois des affaires déjà portées devant le juge Bright, et à s'abstenir d'en intenter de nouvelles, jusqu'à ce que le jugement qui sera rendu dans ces deux ou trois affaires ait produit l'effet qu'on doit en attendre sur les personnes qui se trouvent dans le même cas de contravention.

Je suis respectueusement, messieurs,
Votre très obéissant serviteur,
E. MONTEGUT, Maire.

Après quelques débats, M. Wiltz a fait la motion que ce message du maire soit déposé indéfiniment sur le bureau.

Sur l'adoption de la dite motion, M. Crais a demandé l'appel nominal, quand il a paru que MM. Andry, Wiltz et Audler, avaient voté dans l'affirmative—3 oui; et que MM. Crais et Boylan, dans la négative—2 non, conséquemment la dite motion a prévalu, et le message du maire a été déposé indéfiniment sur le bureau.

Lecture a été faite des communications suivantes:

1o. Une communication de M. Théodule Bachemin, informant le Conseil qu'en conséquence de la résolution adoptée par le Conseil à sa dernière séance relativement à son contrat, il résignait sa place de contracteur des travaux publics.

M. Wiltz a présenté la résolution suivante, laquelle, sur motion, et après dispensation des règles a été adoptée:

Résolu, Que le trésorier est et demeure autorisé à payer à M. Théodule Bachemin, la somme de quinze cents piastres [$1,500] pour ce qui lui est dû par cette municipalité, jusqu'au 31 mai dernier.

2o. Une communication de M. E. Barthe, avocat, demandant le paiement d'un jugement qu'il a obtenu contre la municipalité.

Sur motion de M. Boylan cette communication a été référée au comité des réclamations.

3o. Une communication de Mme J. Montrose demandant le paiement d'un morceau de terre pris par la municipalité.

Sur motion de M. Crais, cette communication a été référée à un comité spécial, avec instruction de s'enquérir le plus tôt possible de la valeur du dit morceau de terre.

Le président a nommé MM. Crais, Audler et Andry membres du dit comité.

4o. Une communication de M. Manuel Prados, demandant la remise d'une amende.

Sur motion de M. Wiltz, cette communication a été référée au comité des réclamations.

5o. Une communication de M. J. M. Lafferanderie, relative au nombre de reverbères qui se sont éteints pendant le mois de mai.

Sur motion de M. Crais, cette communication a été référée à un comité spécial composé de MM Crais, Wiltz et Audler.

6o. Une communication de M. B. Guemen, un des sous gardiens de la maison de force, demandant un congé de dix jours, et offrant de se faire remplacer par une personne responsable.

Sur motion de M. Wiltz, cette demande a été accordée, à condition que la caution de M. Gueman y consente.

7o. Une communication de M. Adolphe Bachemin, demandant la place de piqueur de nègres de chaînes.

Sur motion de M. Wiltz, cette communication a été déposée sur le bureau.

Le rapport du voyer des travaux faits pendant la semaine dernière a été reçu et déposé dans les archives du Conseil.

Appel des Comités.

M. Wiltz, au nom du comité des finances a présenté les résolutions suivantes, lesquelles, sur motion, et après dispensation des règles, ont été adoptées.

Résolu que le trésorier est et demeure autorisé à payer sur les mandats du maire, les comptes ci-après, conformément à la résolution du 2 décembre 1843:

A Isaac Depas, pour 300 tonneaux de graviers,	$100 00
A Isaac Depas pour 19 1/2 tonneaux de pierres à paver,	19 50
A Robert Graham, pour réparations à la maison de Frescati,	5 00
A Slark, Day, Stauffer & Co. pour divers objets,	168 77
A Pierre Aronie, pour 185 barils de coquilles d'huîtres,	18 50
A S. Grange, pour 8 ponts aux intersections des rues Esplanade, Française, Champs Elysées et Victoire,	240 00
	$551 77

Résolu que le trésorier est autorisé à payer à madame veuve Bertrand, la somme de huit piastres et douze cents ($8 12c.) pour 26 jours de travail de son nègre Baptiste.

Résolu que le trésorier est et demeure autorisé à payer à M. Alex. Chessé, ex-surintendant de la maison de force, la somme de quatre-vingts piastres ($80) pour un mois et demi de ses appointemens.

Résolu, Que le maire est et demeure autorisé à tirer un mandat sur le trésorier, en faveur de M. J. A. Prieur, de la somme de cent cinq piastres et cinquante cents, ($105 50) des fonds de la maison de force, étant pour le pain fourni au dit établissement pendant le mois de mai 1845, payable conformément à la résolution du 2 décembre 1843.

Résolu que le trésorier de cette municipalité est autorisé à payer à M. H. Bier, la somme de trois cents trente neuf piastres, et quatre vingt huit cents, [339 88] conformément à la résolution du 2 décembre 1843.

Le même membre, au nom du comité de contrôle de la voirie, a présenté les résolutions suivantes, lesquelles, sur motion, et après dispensation des règles, ont été adoptées:

Résolu, que le voyer est autorisé à contracter pour la continuation du pavage aux intersections des rues Champs-Elysées, pourvu que la façon du dit pavage ne coûte pas plus de vingt-cinq cents la yarde de superficie.

Résolu, que le voyer est et demeure autorisé à employer un ouvrier pour faire les intersections des rues Esplanade et Craps, et Amour et Esplanade, pourvu que le dit travail ne coûte pas plus de 12 1/2 cents par yarde de superficie.

Résolu, que le comité de contrôle de la voirie est et demeure autorisé à acheter 4000 briques pour servir aux réparations des intersections des rues Esplanade et Amour, et Craps et Esplanade.

Résolu, que le comité de contrôle de la voirie, est autorisé à acheter 34,000 pieds de bois pour les réparations aux wharfs, pourvu que le dit bois ne coûte pas plus de quinze piastres le millier de pieds.

M. Audler a présenté les résolutions suivantes, lesquelles, sur motion, ont été adoptées:

Résolu, que le voyer est requis d'ouvrir toutes les rues destinées à l'usage public dans le 4ème district, bien entendu que cela sera fait sans occasionner aucune dépense à la municipalité.

Résolu, que le journal de la dernière séance de ce Conseil soit corrigé quant à la résolution offerte par le membre du 4ème district pour l'ouverture des rues, qu'elle se lise comme il suit:

Résolu, que le voyer est et demeure requis d'ouvrir toutes les rues appartenant à la municipalité dans le 4ème district.

M. Wiltz a présenté la résolution suivante, laquelle, sur motion, et après dispensation des règles, a été adoptée:

Résolu, que le trésorier est et demeure autorisé à payer des fonds de la maison de force, à M. A. Barrière, quatre mois de ses appointemens d'avance, à raison de $52 50 par mois, à partir du 1er juin 1845, bien entendu avec consentement de ses cautions.

M. Wiltz a présenté l'ordonnance suivante, laquelle, sur motion, a été adoptée:

ORDONNANCE amendant une ordonnance concernant les vacheries, adoptée le 19 mai 1845.

Art. 1er. Il est ordonné par le conseil de la municipalité No. 3, que cette partie de l'article 3 de l'ordonnance relative aux vacheries, adoptée le 19 mai 1845, qui a rapport à l'amende et à la nourriture à payer, soit amendée de manière à ce que l'amende soit d'une piastre au lieu de cinq, pour chaque tête d'animaux arrêtée, et que le prix de la nourriture soit de vingt-cinq cents par jour, au lieu de quinze cents par jour.

Le même membre a présenté l'ordonnance suivante, laquelle, sur motion de M. Crais, a été mise à l'ordre du jour pour la séance prochaine.

ORDONNANCE relative aux travaux publics de la municipalité No. 3.

Article 1er. Il est ordonné par le Conseil de la municipalité No. 3, qu'à partir du 1er. juillet 1845, jusqu'au 30 juin 1846, inclusivement, les travaux publics de cette municipalité seront divisés en quatre districts et de la manière suivante, savoir: le 1er. district sera compris entre les rues de la Levée, Esplanade, Claiborne, St. Avid et d'Enghien; le second district sera compris entre les rues de la Levée, Champs Elysées, St. Avid et d'Enghien; le 3me. district sera compris entre les rues de la Levée, d'Enghien et St. Avid, et la limite inférieure des magasins à tabac, de là en suivant la rue de la Levée jusqu'à la Course, ainsi que les rues faisant partie de l'établissement connu sous le nom de La Course jusqu'au chemin du Golfe du Mexique—le 4ème district sera compris dans les limites suivantes, savoir: à partir de la rue de l'Esplanade par la rue Claiborne jusqu'au canal St. Bernard, de là par ledit canal St. Bernard jusqu'à la limite Sud de la ci-devant propriété Kernion, de là par ladite limite jusqu'au chemin de Gentilly, de là traversant ledit chemin par la rue Mauret jusqu'au bayou, ainsi que les rues [illegible] jusqu'à la rue de l'Esplanade, en revenant par la rue de l'Esplanade jusqu'à la rue Claiborne point de départ.

Art. 2. Il est de plus ordonné &c. Que le maire est et demeure autorisé à annoncer dans la gazette officielle de cette municipalité, qu'il recevra dans son bureau, pendant dix jours, à partir de la date de ladite publication, des propositions cachetées, pour faire les travaux publics de la municipalité dans les limites ci-dessus prescrites.

Ces propositions seront envoyées par le maire au Conseil, qui en prendra connaissance à sa première séance après les avoir reçues du Maire.

Art. 3. Il est de plus ordonné &c., que les travaux publics à faire dans le 1er. district seront comme suit:

1o. Le remblai, le bombage et l'entretien des rues pavées et non pavées, l'enlèvement des immondices et des animaux morts; la fouille et l'entretien des canaux et des fossés nécessaires à l'écoulement des eaux, la construction et la réparation des ponts aux intersections des rues d'après les ordres du voyer, la construction, le placement et la réparation des poteaux de reverbères dans ce district, la taille des arbres qui se trouvent dans les lieux publics, la plantation des arbres si le Conseil jugeait convenable d'en faire planter de nouveaux,—l'enlèvement de tous les objets déposés et restant sur la Levée en contravention aux ordonnances de police, et leur transport dans l'endroit qui lui sera désigné par le voyer—le charroi du sable du fleuve, des pierres à paver, du lest, ou tous autres matériaux nécessaires aux travaux publics de ce district, et à l'entretien de ces rues, le nettoiement et l'entretien des fossés, égouts et canaux et des banquettes à l'entour de toutes les places publiques—la construction, le placement, la réparation et l'entretien des hydrants sur la Levée en face de ce district.

2ème. La Municipalité ne s'engage qu'à fournir le bois de charpente, les clous, les cordes pour les reverbères, les pierres à paver et le lest pour le remblai, le bombage et l'entretien des rues.

Art. 4. Il est de plus ordonné, etc; que les travaux publics à faire dans le second district seront comme suit: 1o. Tous les travaux et conditions stipulés dans l'article 3, des travaux à faire dans le premier district; 2o. Le nettoiement et le lavage journalier du marché du port, à l'heure qui lui sera désignée par le voyer. Il sera de son devoir de retirer du fleuve, de transporter et de mettre à l'abri toutes les rances, planches ou épars nécessaires au chargement ou au déchargement des navires attérés vis-à-vis ce district.

Art. 5. Il est de plus ordonné, etc.; que les travaux publics dans le troisième district seront comme suit: 1o. Tous les travaux et conditions stipulés dans l'article 3 des travaux à faire dans le premier district; 2o. Il sera de son devoir de retirer du fleuve, de transporter et de mettre à l'abri toutes les rances, planches ou épars nécessaires au chargement ou au déchargement des navires attérés vis-à-vis ce district.

Art. 6 Il est de plus ordonné, etc.; que les travaux publics à faire dans le quatrième district seront comme suit: 1o. Tous les travaux et conditions stipulés dans l'article 3 des travaux à faire dans le premier district.

Art. 7. Il est de plus ordonné, etc.; que chacun des contracteurs avant d'entrer dans les fonctions de sa place, devra souscrire lui et une ou plusieurs personnes bonnes et solvables, *in solido*, un cautionnement de $1,500 pour la stricte et fidèle exécution des devoirs qui lui sont imposés par cette ordonnance; et que tout contracteur qui sera trouvé en défaut (sur la représentation du voyer) et après avoir reçu deux jours d'avis, sera passible d'une amende qui ne sera pas moindre de $20 et qui n'excèdera pas $50 par jour, à chaque fois qu'il sera trouvé en défaut; la dite amende devra être imposée par le recorder de la Municipalité, après avoir obtenu des preuves suffisantes que le dit contracteur était en défaut; et si le dit contracteur négligeait ou refusait de payer la dite amende, ou négligeait les devoirs qui lui sont imposés, après que le voyer lui en aura donné avis pendant dix jours, la Municipalité fera faire les travaux dans son district aux frais et dépens du dit contracteur et de ses cautions.

Il est de plus ordonné, etc., Que les nègres de chaîne de la municipalité, seront employés de la manière suivante: le contracteur des travaux publics à faire dans le 1er district aura droit à leurs services la première semaine après être entré en place, le second district la 2de semaine, le 3e district, la 3me semaine, le 4me district, la 4me semaine, et ainsi de suite alternativement, de manière qu'ils seront au service de chacun des contracteurs tous les 4mes semaines pendant l'existence de leur contrat, en cas d'accident ou d'évasion des dits nègres de chaîne, le contracteur par lequel ils seront alors employés en sera responsable.

Art. 9. Il est de plus ordonné, etc., Que chacun des contracteurs devra fournir et entretenir en bon état et à ses frais tous les outils et ustensiles, etc. nécessaires pour remplir fidèlement les devoirs qui lui sont imposés par son contrat; il devra aussi fournir, et à ses frais, la quantité de sable du fleuve nécessaire aux travaux publics, la municipalité s'engageant à fournir des licences gratuites pour toutes les charrettes ou autres voitures employées aux travaux publics.

Art. 10. Il est de plus ordonné, etc., Que pendant le temps que durera les différents contrats ci-dessus mentionnés, les contracteurs dans chacun des districts, seront sous la direction du voyer de la municipalité, et sous le contrôle du comité de contrôle de la voirie.

Art. 11 Il est de plus ordonné, etc., Que les paiements à faire aux contracteurs qui entreprendront les travaux ci-dessus, seront faits mensuellement et en espèces, et que leurs comptes devront être approuvés par le voyer et par le comité de contrôle de la voirie.

Art. 12. Il est de plus ordonné, etc., Que l'adjudication de chacun des districts se fera séparément et à différens contracteurs, de manière à ce qu'aucun contracteur soit directement ou indirectement intéressé avec un autre.

Ordre du jour.

Sur motion de M. Audler, le Conseil s'est occupé de la résolution suivante, offerte par M. Audler à la dernière séance et mise à l'ordre du jour pour aujourd'hui:

Résolu que la somme de cent piastres soit et demeure placée à la disposition du comité de contrôle de la Voirie, pour faire l'achat de quatre chalands pour construire les ponts nécessaires, dans le 4me district, payable conformément à la résolution du 2 décembre 1843.

Après quelques débats, sur motion la dite résolution a été mise à l'ordre du jour pour la séance prochaine.

Sur motion, le Conseil s'est ajourné à lundi 16 juin 1845, à 5 1/2 heures, P. M.

Pour copie conforme,
J. E. LAYET, Secrétaire.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Vendredi soir, 6 juin 1845.

A l'exception du coton et du tabac, les affaires qui ont été traitées ces jours derniers, ont été presque nulles, et nous devons ajouter que les transactions qui ont lieu dans ces deux articles deviennent de jour en jour plus circonscrites. Les produits de l'Ouest particulièrement, sont très négligés, les prix ont continuellement une tendance à la baisse.

COTON—Arrivé depuis le 2 courant, de Louisiane et Mississipi 710 balles; Tennessee et North Alabama 280, Arkansas 32; ensemble 1022 balles. Expédié dans le même laps de temps, pour Liverpool 6712 balles, Trieste 866, Hambourg 841, Boston 168; ensemble 8587 balles; réduisant le stock de 7347 balles et laissant en mains, y compris tout ce qui se trouvait à bord de navires non encore expédiés aujourd'hui un stock de 65,582 balles.

ETAT DU COTON

1844 Septembre 1er. Stock en mains,		12,162
Reçu les trois derniers jours,	1 022	
Reçu antérieurement,	926 660	
		927 682
		9[illegible]9,7[illegible]4
Expédié les trois derniers jours,	8 5[illegible]7	
Expédié antérieurement,	[illegible]	
		[illegible]
Stock en mains, ce soir 6 juin,		65 582

Dans notre revue de mardi dernier, nous avons mentionné que les affaires avaient été importantes au commencement de la semaine, à des prix bien soutenus. Depuis lors, il y a eu bonne demande, mais les transactions n'ont pu atteindre un chiffre élevé à cause du peu de coton offert. Mercredi, les ventes s'élevèrent à 2,800, hier à 2100 et aujourd'hui 16 0 balles, ce qui réduit le stock en vente pour toutes sortes, à environ 7,000 balles, consistant principalement en coton du Nord Alabama. Les prix ont haussé de 1/8c pendant ces trois derniers jours; nous avons changé nos cotes en conséquence.

Les ventes de la semaine s'élèvent à 16,500 balles, et celles des trois derniers jours à 6,500 balles, que nous signalons comme suit:

20 balles Louisiane et Mississipi @ 6 1/4, 21 @ 6 1/2, 47 @ 6, 26 @ 6, 50 @ 6 1/4, 70 @ 6 17/32, 90 @ 6 1/4, 30 @ 6 1/4, 106 @ 6 3/16 41 @ 6, 230 @ 6, 40 @ 5 3/4, 50 @ 6 1/2, 43 @ 6 11/16 208 @ 6 1/4, 170 @ 6 3/16, 10[illegible] @ 6 1/4, 100 @ 6 1/4, 64[illegible] Tennessee @ 6 9/16, 271 Mississipi et Alabama @ 6 1/4, 600 North Alabama @ 6 1/4, 900 @ 6 1/4, 39 @ 6, 627 @ 6 1/4, 32 Texas @ 6 1/4, 350 @ 6 7/16, 201 @ 5 3/4, et 131 @ 6 1/4 cents par livre.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiane et Mississippi.		*Tennessee et N. Alabama*	
Inferior	[illegible]	Trash & Inferior	Lots
Ordin. to good ord	[illegible]	Ordinary	courante
Middling	[illegible]	Middling	[illegible]
Good Middling	[illegible]	Good Middling	[illegible]
Middling Fair	[illegible]	Middling Fair	[illegible]
Fair	[illegible]	Fair	Lots
Good fair	[illegible]	Good fair	rare
Good & fine	[illegible]	Good & fine	[illegible]

TABAC—Il y a eu bonne demande pendant ces derniers jours, les ventes se sont élevées à 1500 b. Les prix n'ont subi aucune altération. Inférieur 1 1/2 @ 2 1/2; ordinaire [illegible]; bon 3 1/4 @ 4 1/2, beau 4 3/4 @ 5 cents, beau et de choix 5 1/2 @ 6 cents, capes de cigares 2 1/2 @ 10 1/2 cents par livre.

Arrivé depuis le 3 courant, 985 boucauts; expédié dans dans le même espace de tems, pour Liverpool 185 boucauts; Brême 670, Gênes 504, Hamburg 126, Boston 367, Charleston 30; ensemble 1,882 boucauts

ETAT DU TABAC.

1844—Septembre 1, Stock en main		4,800
Reçu dans les trois jours,	9[illegible]8	
Reçu antérieurement,	50,2[illegible]	
		51 197
		55,99[illegible]
Expédié dans les trois jours,	1 882	
" antérieurement,	3[illegible],1[illegible]0	
		34,6[illegible]0
Stock ce soir 6 juin,		21,376

SUCRE—Le marché au sucre est très calme. Les ventes n'ont pas dépassé 250 boucauts, qui ont été pris principalement pour l'Ouest. Les prix sont de 4 1/2 @ 6 1/2 cents par livre pour les qualités extrêmes, ce dernier prix, pour des lots de tout premier choix. Il n'y a pas eu de vente sur habitation.

SUCRE HAVANE—Il ne se fait rien de bien important. Brun 7 1/2 @ 8 cents; jaune 8 1/2 @ 9 1/2, blanc 10 @ 12 cents par livre.

MÉLASSES—Les transactions sont limitées. Les prix sont de 24 1/2 @ 26 1/2 cents par gallon pour de bons lots, les parties inférieures peuvent être obtenues de 18 @ 22 cents par gallon

FARINE—Le marché aux farines est très calme. La demande ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, est bornée aux besoins de la consommation. Les lots en bon ordre de Ohio, Missouri et Illinois peuvent être cotés de $3 [illegible] @ $3 50 par baril, Saint Louis de $4 12 1/2 @ $4 50 par baril.

PRODUITS DE L'OUEST—Tous les articles du marché aux provisions sont très calmes, les transactions très limitées; les prix baissent graduellement. PORC—Lourd, les ventes sont restreintes à de petits lots à $12 00 pour le mess; M. O. $12 50, Prime $11 par baril. BŒUF—Les affaires sont très faibles, mais les prix se maintiennent. Mess en barils $10 @ $10 50, demi barils $5 @ $5 25, Prime $8 12 1/2 @ $8 25 par baril. GRAISSE—Peu de demande pour l'exportation, les transactions sont par conséquent très faibles. Les prix pour les qualités extrêmes se posent maintenant 6 1/2 @ 8 cents par livre. BACON—Il ne se fait rien d'important, et comme le stock s'accumule, les prix tendent à baisser. Nous cotons plats-côtés 6 1/4 @ 6 1/2c; épaules 4 1/2 @ 4 1/2c. Jambons sans enveloppes 6 1/4 à 7c avec enveloppes et au encre 7 1/2 à 9 1/2c par livre

WHISKEY—La demande a été modérée, le prix en est ferme @ 19 1/2 cents par gallon pour le rectifié; l'ordinaire vaut 2[illegible]c par gallon.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE—Le marché est très calme sans changement dans les prix. Toile du Kentucky 11 @ 11 1/2, comptant; corde 6 1/2 @ 6 1/2 cents par livre.

GRAINS—La demande pour le maïs a été très limitée; il est bien difficile d'effectuer une vente aux prix actuels, bien qu'ils soient réduits. Nous cotons 30 @ 32 par boisseau pour le jaune et le blanc, des lots inférieurs ont été vendus à de plus bas prix; le maïs en épis vaut 41 @ 43 cts par baril. Les avoines sont en petite demande @ 26 et 28c en grenier, et 30 @ 35 par boisseaux en sacs. Nous n'avons entendu parler d'aucune vente de blé que nous pouvons coter de 80 @ 83c par boisseau

CAFE—Les transactions en café Rio se font sous une petite échelle aux prix suivans: 6 1/2 @ 7 1/2c par livre suivant la qualité. Il ne se fait rien dans les autres dénominations

SEL—Il n'y a pas eu d'arrivages depuis notre dernier rapport; le Liverpool se vend en magasin de $1 15 @ $1 20 pour le gros, et $1 25 @ $1 30 par sac pour le fin. Il ne se fait rien en sel des Iles Turques.

BEURRE—Le Goshen se vend de 18 @ 22c; de l'Ouest 13 @ 15c par livre, avec bonne demande pour les meilleures qualités. Il y a un bon approvisionnement de beurre de l'Ouest sur le marché.

CHANDELLES—Le marché est calme, les prix sont les mêmes: New Bedford et Boston 29 @ 30c; Nantucket 27 @ 28c par livre.

RIZ—La demande est modérée aux anciens prix, soit $3 62 1/2 @ $3 75 par quintal.

CHANGE—Il y a eu bonne demande pour le change sur l'étranger, les tireurs ont pu obtenir des taux plus élevés. Nous cotons: Londres 9 1/4 @ 9 1/2 pour cent de prime, quelques traites ont été vendues à 10 pour cent de prime; Paris 5f 23 3/4 @ 5 5f 26 1/4. Les traites sur New York sont en peu de demande; New York à 60 jours 5/8 @ 3/4 pour cent d'escompte, checks 1/16 @ 1/2 pour cent de prime.

FRETS—Nous n'avons aucun changement à mentionner sur les frets qui sont extrêmement calmes pour tous les pays.

Coton pour	Liverpool	13/32 à 7/16d.
"	Havre	7/8 cent.
"	New York	$1. 25 à 1. 50 par balle.
Tabac pour	l'Angleterre	42s. 6d.
"	New York	$4. 40.
Sucre de la ville		$4 à 4. 50.

DERNIERES DATES.

Boston	mai 28	Londres	mai 3
New York	mai 29	Liverpool	mai 4
Philadelphie	mai 29	Paris	mai 1
Baltimore	mai 30	Havre	avril 30
Washington	mai 30	Bordeaux	avril 16
Charleston	juin 2	Vera-Cruz	mai 10
Havane	juin 1	Mexico	avril 26
Galveston	mai 30	Tampico	mars 8

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire à vap Jno S McKim, Philips, Galveston.

Navire Sharon, Thompson, Liverpool,	E J Hart & co
Barque Guinare, Barstow, Boston,	Levy R Gale
Barque Janiata, Blanchard, Hamburg,	J A Merritt & co
Goel Margaret, Olivier, St Joseph, Fa,	Jenkins & Tigler capitaine

ARRIVES.

Navire Clifton, Ingersoll, New York.
Navire Albatross, Simpson, Liverpool.
Navire Suviah, Gibbons, Palerme par Gibraltar.
Navire John Cadman, Prince, Boston.
Barque Ramahon-Roy, Cutts, Philadelphie.
Barque Gibraltar, Jordan, Havane.
Navire à vap New York, Wright, Galveston.
Steamer Swallow, Richardson, de Fort Smith, (Ark.)
Steamer Paul Jones, Walworth, Vicksburg.
Steamer Monmouth, Baker, Mobile.
Steamer Jas Madison, Fulton, Cincinnati.
Steamer Caspian, Freeland, St Louis.
Steamer Live Oak, Graham, Bayou Glaize.
Steamer Fashion, Fullerton, Mobile.

DEPARTS DES NAVIRES A VAPEUR DE LIVERPOOL

Le Great-Western..........17 mai.
Le Cambria..........19 mai.

Que les personnes atteintes de surdité sachent que l'HUILE ACOUSTIQUE du docteur McNair, qui se vend chez Comstock & Ramsey, rue Poydras, No. 50, a produit une guérison radicale dans plusieurs cas de surdité complète; quant aux surdités partielles et aux bourdonnemens on peut à coup sûr s'en délivrer aisément en faisant usage de cette huile.

Le navire paquebot SARTELLE, capt. Taylor, de New York, est en déchargement en face de l'hôtel de la Monnaie. Les consignataires voudront bien venir retirer leurs marchandises à la Levée.
5 juin JAMES E. WOODRUFF, 60 Camp

Le navire CLIFTON, capitaine Ingersoll, de New-York, est actuellement en déchargement en face du marché aux légumes. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises à la Levée.
7 juin J W STANTON & Co Encoignure Magasin et Lafayette

Le navire TIMOLEON, capt. Dreyer, du Havre, est en déchargement en face de la presse d'Orléans. Les consignataires voudront bien retirer leurs permis sous dix jours, autrement les marchandises seront envoyées aux magasins publics. L. H. GALE.
6 juin 96 Commune

Le navire Martha Washington, capt. Stevens, de New York, est maintenant en déchargement vis-à-vis les magasins triangulaires de la 2me municipalité. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises sur la Levée. JAMES E. WOODRUFF,
6 juin 60, Camp

Le navire COLUMBIA, du Havre, est actuellement en déchargement en face de la presse à coton d'Orléans. Les consignataires sont priés de retirer leurs permis sous dix jours, autrement leurs marchandises seront envoyées aux magasins publics.
6 juin L. H. GALE, 96 Commune

CHANGEMENT DE DOMICILE.
MR. TRON, prévient le public qu'il a transporté son bureau de prêt sur dépôt et d'achat d'or et d'argent de la rue St Louis, No 77; il est présentement, rue Bourbon, entre St Louis et Conti, No 203 et continue, comme par le passé, à faire des prêts sur toutes sortes de marchandises et de consignations, et principalement les achats d'or et d'argent, dont il paie la véritable valeur de ces matières. Les personnes sont priées de ne pas envoyer des enfans ni des esclaves. 7 juin

MARCHANDISES SECHES.
EN débarquement du navire Columbiana, et à vendre par colis:
Mouchoirs madras, nouveau style,
Indiennes riches, qualités assorties,
Mousseline à laine, noire
Drapé et damassés français, superfins,
Cotonnade à carreaux et à raies,
Calico rouge de Turquie, à carreaux,
Barèges en couleurs assorties,
Echarpes de barèges, à raies de satin, couleur foncé.
Ainsi qu'un grand assortiment de gazes [illegible]
7 juin M DE GOLE & RIFFLARD, 41, Magasins.

SANGSUES.
REÇU par le brick Ampernatta, des SANGSUES de bonne qualité, à vendre au dépôt de la rue Esplanade, encoignure Casacalvo, No. 26, continuation de la rue Royale
7 juin J. P. SOUBIRAN

CHANVRE—67 [illegible] chanvre [illegible] et de première qualité, en débarquement du steamboat Caspian, à vendre par WOOD & SIMMONS,
7 juin 90, Magasins

VIN rouge—25 caisses d'une douzaine Chateau Latour, supérieur, à vendre par WOOD & SIMMONS,
7 juin 90, Magasins

TOILE à draps écrue—30 balles toile [illegible] marque de Lowell Premium, en débarquement du Clifton, à vendre par WOOD & SIMMONS,
7 juin 90 Magasins

GINGEMBRE—30 sacs gingembre, à vendre en magasin par RICKER & PEARSON,
7 juin 63, Camp

SACS en pure—10,000 de la contenance de 2 boisseaux et demi, à vendre par RICKER & PEARSON,
7 juin 63, Camp

MAQUEREAUX—100 coquets maquereaux Nos. 1, 2 et 3 à vendre en magasin par RICKER & PEARSON,
7 juin 63, Camp

SEL des Iles Turques, en magasin et à vendre par A. GORDON, WYLIE & Co.
7 juin rue Bienville

SEL de Liverpool, gros, fin, en bon ordre, à vendre par A. GORDON, WYLIE & Co.
7 juin rue Bienville

PLOMB—67 barillets à tirer, patent drops, et 5 barillets en barre en débarquement du steamer Cheapside, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co
7 juin 79, Tchoupitoulas

DIVERS—4 caisses Madère, petites larmes;
3 barils Canneberges;
1 baril Colle de poisson, à vendre par
7 juin F. LAMPRE, 47 Vieille Levée.

BLANC de baleine—100 caisses, demi 7s de 5 à la livre, et 25 de 6 à la livre, en débarquement du navire Clifton, et à vendre par J W STANTON & Co.
7 juin Encoignure Magasin et Lafayette

SIROP de Limon—50 caisses excellent sirop, en débarquement de la barque Marcia, à vendre par HARVEY & COOLIDGE,
7 juin 26 et 28 Gravier

CIGARES Principes—100 milliers, principes et 30 milliers regalias, en magasin et à vendre par HARVEY & COOLIDGE,
7 juin 26 et 28 Gravier

SAVON—500 caisses No. 1, de Boston, en débarquement de la barque Marcia, à vendre par HARVEY & COOLIDGE,
7 juin 26 et 28 Gravier

HARENGS—500 caisses harengs, à vendre par HARVEY & COOLIDGE,
7 juin 26 et 28 Gravier

MORUE—En tambours, demi tambours, à vendre par HARVEY & COOLIDGE,
7 juin 26 et 28 Gravier

CORNICHONS—100 caisses, demi gallons et quarts de jarres cornichons, venant d'arriver par le navire Diana et à vendre par HARVEY & COOLIDGE,
7 juin 26 et 28 Gravier.

EN débarquement des navires Sultana et Sartelle, de New York, et à vendre par les soussignés, Indiennes en couleurs claires, dessins nouveaux de meubles,
Cotonnades de divers genres et dispositions nouvelles,
Mousseline, Jaconas et balzorines imprimées,
Toile imprimée pour habillements d'été,
Coton écru et blanc, de Lowell, 3/4 et 7/8,
Percale noire et en couleur
Bonteint de diverses qualités, indiennes bleues et tissus et jaunes.
Bris pour mousquetaires,
Toile d'Irlande pour chemises,
Coutils pour pantalons, serviettes et nappes à carreaux en couleurs,
Mousseline unie et à carreaux, [illegible]
Dénudes noir et blanc, soie à coudre en couleur,
Bas et gants en coton, etc. etc.
Aussi en magasin un bel assortiment de marchandises françaises, anglaises et américaines, reçues par les derniers arrivages
6 juin BORDERES & Co., 14, Canal

$20 de récompense.
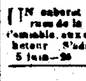
PARTIE marronne vers le 1er d'avril la négresse ANNA âgée d'environ [illegible] ans, taille d'environ 5 pieds 2 pouces, corps droit, ayant tout le tour des yeux gonflé, et presque pas de dents, et des cicatrices aux bras par suite de brûlure: elle ne parle que l'anglais [illegible]. La récompense ci dessus sera donnée à quiconque la ramènera ou la fera arrêter [illegible] chez son maître, encoignure St Louis et Remparts.
8 juin—3

CABARET A VENDRE.
UN cabaret bien achalandé, situé à l'encoignure des rues de la Douane et Dorsière est offert à vendre à l'amiable, aux conditions les plus avantageuses pour l'acheteur. S'adresser sur les lieux. A
5 juin—2w J. BROIZE.

Mme. DESRAYAUX.
DIRECTRICE D'INSTITUTION, désire placer à la campagne, pendant l'été, UNE DAME d'un talent distingué sur le piano, arrivée de Paris il y a près de deux ans et attachée, comme artiste, à l'établissement de Mme Desrayaux.
On désire aussi placer à la campagne une institutrice française. 6 juin

Demande d'Instituteur.
UN professeur, capable et surtout bien recommandé, pouvant enseigner l'anglais et le français, trouverait à s'employer avantageusement à la campagne. En s'adressant à A. Rivarde & Co rue Bienville, No. 16, on obtiendra les renseignements nécessaires. 27 mai—5

Au Bazar Parisien,
ENCOIGNURE ROYALE ET DUMAINE.
Ayant reçu un grand assortiment de Marchandises par le Columbia et les derniers arrivages de France,
NORMANDIN FRERES préviennent le public et ses amis, qu'il vendra ses Marchandises à des prix très modérés; il espère que le bon marché et la qualité des articles lui continueront le patronage de ses clients.
Il offre au rabais, les articles suivans:
POUR DAMES:
Chapeaux Guipure, nouveau genre; dito paille d'Italie; dito pour enfants; capotes crêpe et organdi; bonnets, fichus, guimpes, cols, broderies, pointes, manches, manchettes, ombrelles, jupons crinolines, dentelles fil et coton, entredeux, gants et mitaines fil, bas de soie et blancs, do. fil d'Ecosse, souliers peau et satin, jarretières, cordelières, &c. &c.
POUR HOMMES:
Chemises toile française, dito coton et toile dite couleur, cravates bretelles cols satin, gants soie et fil d'Ecosse, mouchoirs de batiste, foulards, cannes, cravaches, objets maçoniques, nouvellement reçus; divers objets pour cadeaux, &c.
EN GROS:
Chapeaux de paille;
Crème de Perse, pommade;
Eau de Lavande, Huile, &c.;
Savons fins et ordinaires
Il prévient Messieurs les Coiffeurs qu'il a un assortiment de cheveux frisés, dito longs, perruques, bandeaux, tricotes; enfin tous les articles à l'usage des coiffeurs.
Leçons de coiffures
Coupe de cheveux à 25 cents. 5 juin

BANQUE DE CITE.
Nouvelle Orléans, 4 juin 1845.
CHANGE sur France, à vendre à cette institution.
5 juin R J PALFREY, caissier.

CHAMPAGNE—En débarquement du navire Gabriel du Havre:
100 paniers vin de Champagne, en grandes et demi-bouteilles, des marques du marquis de Mesvin, et du comte de Mordant, à vendre par JURDY & BRABIER,
5 ju—10 20 Conti.

Dr. Stephen H. Bardasch,
No. 300, rue Royale, entre St. Philippe et Ursulines
A le plaisir d'informer ses amis et le public en général, qu'il est de retour en cette ville, et étant connu depuis douze ans, dans cet Etat, comme médecin et chirurgien praticien, il espère obtenir la continuation de la confiance que lui ont accordée ses amis et le public de la Nouvelle Orléans. 30 mai—20

AVIS—COURVOISIER & Co. confiseurs à l'encoignure Royale et Orléans, préviennent le public que dimanche prochain 8 mai, ils feront l'ouverture de leur pavillon, place St. Antoine. Les conditions prises par l'autorité à l'égard de cette place les ont mis à même de pouvoir offrir au public des avantages qui seront vivement appréciés. Aussi espèrent-ils encore par les soins qu'ils apporteront à la confection des glaces et sorbets, s'assurer le même patronage qui leur a été si généreusement accordé depuis plusieurs années. 2 mai

LE soussigné partant prochainement dans le but d'aller faire ses achats sur les marchés européens et américains, invite les personnes qui lui doivent de vouloir bien régler leur compte; et les personnes à qui il doit sont requises de lui présenter leur compte.
Il profite de cette occasion pour offrir ses marchandises à des prix très réduits, pour du comptant.
4 juin D B MACARTY, 266, Bourbon

Académie d'Elisabeth,
A Washington, près de Natchez (Miss.)
MR. & Mme FORD ayant pris charge de cette institution, qui est placée dans un lieu sain et possède de vastes édifices, espèrent avec confiance que leur grande expérience et les connaissances qu'ils possèdent comme instituteurs dans la langue anglaise et autres, et surtout comme professeurs de musique, les mettront à même de rehausser la réputation de cette Académie. Les élèves seront l'objet d'une attention toute particulière et seront instruits d'après les meilleurs systèmes adoptés.
PRIX DES LEÇONS DE CINQ MOIS.
Sur toutes les branches de la langue anglaise [illegible]
Le français, le latin ou l'italien, pour chaque langue [illegible]
Dessin et peinture [illegible]
Musique, sur piano, harpe ou guitare, [illegible]
Pension, [illegible]
6 juin

PLOMB en barres—30 barillets plomb en barres, en débarquement du steamer Bonlam, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co.
6 juin 79, Tchoupitoulas

Ouvrages Nouveaux.
LIBRAIRIE DE VICTOR HEBERT.
ON vient de recevoir à cette librairie par les derniers arrivages du Havre, les ouvrages suivants:
Diable à Paris, second volume, livraisons de 31 à 60 (avec un magnifique plan de la ville de Paris fortifiée).
Les Jésuites, histoire, types, mœurs, mystères.
Mystères des Restaurants, une brochure.
Causeries des Gourmets, une do
Bluettes Maçonniques, une do
Franc-Maçonnerie justifiée.
Magasin Pittoresque, livraison de mars.
Revue Pittoresque, livraison de mars.
Juif Errant illustré, 31me livraison, ainsi qu'un grand assortiment d'ouvrages nouveaux.
L'Algérie Pittoresque, un beau volume grand 8o.
Imitation de Jésus Christ par Lammenais.
Sainte Bible, édition de Furne.
Tibbens à Fleming le grand dictionnaire royal français et anglais, anglais et français, 2 in 4o.
Voltaire illustré, 13 vol grand 8o édition de Furne.
Œuvres complètes de Paul de Kock, 25 vols. in 8o. édition bon marché
Connaissances des temps pour 1845, 1846 et 1847.
Et un grand nombre de publications nouvelles.
7 juin 149 rue de Chartres

Publication à bon Marché.
MAGASIN PITTORESQUE, Année 1845—Le numéro du mois de mars contenant quatre livraisons est présentement en vente à cinq cents la livraison chez
7 juin—1m V. HEBERT, 149 rue de Chartres

Juif Errant illustré.
LA vingt-deuxième livraison du Juif Errant par E. Sue, illustré par Gavarni, en vente chez
7 juin—1m V. HEBERT, 149 rue de Chartres

Histoire de l'Empire.
LA seizième livraison, contenant la fin du premier volume de l'histoire du Consulat et de l'Empire par A. Thiers.
Est présentement en vente chez V. Hébert, libraire, 149 rue de Chartres.
Prix; quinze cents la livraison. 7 juin—1m

Les Jésuites.
HISTOIRE, TYPES, MŒURS ET MYSTERES.
On souscrit à cet ouvrage chez
7 juin VICTOR HEBERT. 149 rue de Chartres

Revue Pittoresque.
JOURNAL nouveau, illustré par les premiers artistes. $3 50 par an
La quatrième livraison (mois de mars) vient d'être reçue par le soussigné VICTOR HEBERT.
7 juin 149 rue de Chartres

Cinquième Livraison de
VINGT ANS APRES,
SUITE DES
TROIS MOUSQUETAIRES,
PAR ALEX. DUMAS.
Prix des sept livraisons, par abonnement, payable d'avance, $1 20.
On souscrit au bureau de ce Journal, et chez Victor Hebert, libraire, rue de Chartres.

SYLVANDIRE,
PAR ALEXANDRE DUMAS.
LA 1ère Livraison de SYLVANDIRE, ouvrage nouveau d'Alexandre Dumas est présentement en vente chez Vor Hebert, 149, rue de Chartres
N. B L'ouvrage formera 3 parties, il sera publié en 3 livraisons.
Prix de l'ouvrage .... 60 cents.
Ce feuilleton étant entièrement terminé, les livraisons se succéderont rapidement.

LA NOUVELLE
CONSTITUTION
DE L'ETAT DE LA LOUISIANE,
Imprimée dans les deux langues, en forme de pamphlet, à vendre à l'Imprimerie de l'Abeille et à la Librairie de Vor. Hebert, rue de Chartres.
Prix .... 25 cents

HISTOIRE
Pittoresque et Curieuse,
DU THEATRE FRANCAIS
A LA NOUVELLE-ORLEANS,
De 1816 à 1846.
DÉDIÉE AUX LOUISIANAIS
PAR G. A. M.
CET Ouvrage, auquel l'auteur travaille depuis une trentaine d'années, contiendra:
1o Les noms de tous les artistes qui ont fait partie de ce théâtre à différentes époques;
2o Des notices biographiques sur les principaux acteurs et actrices venus à la Nlle. Orléans.
3o Des critiques extraites des journaux du tems sur la manière dont les pièces nouvelles ont été rendues.
4o Anecdotes théâtrales, &c. &c. &c.
Prix de l'ouvrage, en un vol in 8o broché, d'environ 400 pages.
On souscrit chez les principaux libraires français à la Nouvelle-Orléans.
N. B.—Cet ouvrage ne sera publié qu'en tant que son impression sera garantie par 200 souscriptions.
L'auteur recevra avec reconnaissance toutes les communications que l'on voudra lui adresser, dans le but de rendre cet ouvrage plus intéressant, complet.
17 mai—30

A une époque où les voyages de la Havane aux Etats Unis sont devenus si fréquens que les femmes les plus délicates bravent les périls et les incommodités de la mer, nous ne pouvons nous empêcher de recommander chaudement (en cela nous croyons rendre service à toutes les classes de voyageurs,) le capitaine Collins du brick fin voilier *Empresario*, pour ses soins et la manière distinguée avec laquelle il traite ses passagers. Plusieurs des soussignés ont passé plusieurs fois à bord de ce brick et toujours ils ont eu de nouveaux motifs de satisfaction. Ils croient donc remplir un devoir de reconnaissance en mettant ces faits sous les yeux du public.

Mme Riverena, Fco. Pineda, Fdo. Losada, C. Losada, F. Ant Rey, Renaud Petitbien, Mme Troochin et sa demoiselle.

Cuando se han hecho tan familiares los viages de la Havana á los Estados Unidos y vice versa, y cuando hasta las mas delicadas señoras arrostran los peligros y molestias de la mar, no podemos menos de recomendar encarecidamente (pues en ello creemos hacer un servicio á toda clase de viageros) el esmerado y generoso trato del capitan americano, Collins, y la veloz seguridad de su bergantin El Empresario; algunos de los que suscriben el presente han hecho diferentes viages en dicho buque, y cada vez han encontrado nuevos motivos de satisfaccion, por lo que han creido cumplir con una deuda de gratitud al ponerlo en conocimiento del publico, á quien se ven al mismo tiempo.

Mme Riverena, Fco. Pineda,
C. Losada, Fdo. Losada,
V. Ant. Rey, Renaud Petitbien.
Mme Troochin et sa demoiselle.

Jeu de Raquettes.
LA première partie du tirage [illegible] de cent piastres sera contenue dimanche [illegible] le jeu à trois heures de l'après midi et terminée au coucher du soleil.
[illegible]
Il y aura lundi après midi, une autre partie de raquettes.
6 juin

Nouvelle Orléans, 5 juin 1845.
COMPAGNIE DU THEATRE D'ORLEANS.
LA Direction de la Compagnie du Théâtre d'Orléans recevra des soumissions cachetées jusqu'à lundi prochain, 9 du courant, pour les réparations à faire au dit Théâtre, d'après le plan et devis déposés chez M. Depouilly, Passage de la Bourse, entre Conti et Bienville.
Les soumissionnaires devront faire connaître leurs cautions.
Par ordre de la Direction
6 juin—4 J. A. DURRL, Secrétaire.

Municipalité No. 3.
AVIS est donné [illegible] présent, que partir du 4 juin prochain [illegible] dans les rues de cette Municipalité.
10 mai EUGENE MAZERAT, Capitaine de la garde.

W. E. MURPHY,
AVOCAT ET CONSEILLER.
Bureau No. 24, rue d'Orléans—Place St Antoine.
30 mai—3m

BUREAU D'AGENCE GENERALE.
LE soussigné a établi dans la ville de St. Landry, Opelousas, un bureau d'agence pour la collection des billets, traites, &c. dûs aux Opelousas ou aux Attakapas. Il se chargera également de [illegible]
On pourra obtenir tous les renseignements désirables en s'adressant aux références données ci-dessous. Les personnes pourront être laissées à J. F. Bercier & Co., 46, Vieille Levée. L. BERCIER, Père.
Références:
J. Albert, F. Pascal.
A. A. Peychaud. F. Tio. 24 mai—1m

AUX BEAUX CHENES VERTS A BILOXI
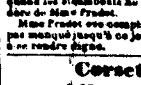
Mme. PRADAT annonce au public et à ses amis que sa maison à Biloxi est ouverte à compter du 1er. juin. Rien n'a été épargné ni négligé pour satisfaire les personnes que leur santé ou le besoin de prendre du repos, engageront à passer quelques jours à la campagne.
Le site, la beauté des jardins, les bains de mer, &c. rendent cet endroit le plus attrayant des lieux de délassement; et sous le rapport du confort, le service des domestiques et l'abondance de la table, la maison de Mme Pradat peut défier toute rivalité.
Un charmant bateau se trouvera toujours au wharf du village, pour transporter les voyageurs et leurs bagages, quand les steamboats ne pourront se rendre au débarcadère de Mme Pradat.
Mme Pradat ose compter sur un patronage qui ne lui a pas manqué jusqu'à ce jour, et dont elle cherchera toujours à se rendre digne.

Corsets Français,
A 50 pour 0/0 au-dessous du cours.
LES Dames de la Nlle. Orléans sont invitées à venir visiter le magasin situé à l'encoignure des rues de Chartres et Conti, où elles trouveront un grand assortiment de beaux Corsets français, de différentes façons, aux prix de $1 1/2 à 8, tels que:
Corsets à la minute,
dito à la paresseuse,
dito à formes ordinaires
De plus, un bel assortiment de marchandises sèches pour la saison et à des prix très réduits.
Aussi, Parfumerie fine de Montpelier, Eau de Cologne, Savons, Essences &c. &c. Enc. Chartres et Conti.
6 juin

DEMANDE—Une personne acclimatée et connaissant parfaitement les affaires d'une maison faisant l'importation de marchandises sèches et d'affaires commerciales en général, trouvera une place en s'adressant par écrit, et remettant la lettre à la poste, boîte [illegible]
Les demandes qui ne seraient pas accompagnées de recommandations de personnes bien connues, ne seront pas prises en considération.

REÇU par le navire Martha Washington, de New York et à vendre par les soussignés:
Coton blanc. New York mills, coton écru 4/4;
Cotonnade à carreaux, rubans soie pour garniture [illegible]
Gants et mitaines, fil et soie, [illegible] et paille, pour hommes;
650 pièces brin coton 6/4 par 9 yardes,
Nansouk blanc.
Mouchoirs blancs.
DUFOUR, DURAND & Co.
6 juin 38, Chartres

ORGANDI français—Une caisse organdi français, superfin, riche, en débarquement du navire Galaxy de New York et à vendre à bas prix par DUFOUR, DURAND & Co.
6 juin 38, Chartres

TIR A LA CIBLE!
GARDES D'ORLEANS
ATTENTION!

La Compagnie prendra les armes dimanche prochain, 8 du courant, à 6 heures du matin, en grande tenue [illegible]
Par ordre du capitaine.
WM. ANDRY
N. B.—Les membres qui ont des [illegible] avec eux prière de les envoyer à l'arsenal et d'y inscrire leurs noms.